

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 19 HEURES 30**

Affiché le 14/03/2019

Date de convocation : 21 février 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt huit du mois de février à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Présents : Mmes. BOURBON, VALLIN, GUILLOT, ELYSEE, GRAMELLE et GIRIN
MM. VERGUET, PERONNIER, PERROT-MINNOT, PIONCHON, MARTIN, GROS, BARBE et REY

Absent excusé : M. ROYER

Secrétaire de séance : Mme. VALLIN Danièle

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers absents : 1

Nombre de pouvoirs :

Nombre de voix pour les votes : 13 pour la délibération n° 08/2019 (pour le vote du compte administratif hors de la présence de Monsieur le Maire) et 14 pour les autres délibérations n° 09 à 11/2019

.....
1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 17 janvier 2019 à 20 heures et approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) - ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2018 et du compte de gestion correspondant,
- Affectation du résultat d'exploitation 2018 au budget 2019,
- Approbation de la modification des statuts du SDES Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie,
- Soutien de l'action des usagés regroupés au sein du collectif de défense et de promotion du train en Avant Pays Savoyard,
- Questions diverses.

3) – PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Décision n° 08/2019 : approbation du compte administratif 2018 et du compte de gestion correspondant.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2018 du budget principal et donne les résultats suivants :

- Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire et s'élève à 535.875, 25 Euro
- Le résultat de la section d'investissement est excédentaire et s'élève à 125.695, 30 Euro

Il présente également le compte de gestion 2018 de l'agent comptable et précise que les résultats concordent parfaitement avec ceux du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 du budget communal ainsi que le compte de gestion correspondant.

Décision n° 09/2019 : affectation du résultat d'exploitation 2018 au budget primitif 2019

Le Conseil Municipal,

- après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018, dont les résultats se présentent comme suit :
- Résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 535.875, 25 €
- Résultat excédentaire de la section d'investissement pour 125.695, 30 €
- après avoir entendu le résultat des crédits dépenses 2018 reportés au budget 2019 pour un montant s'élevant à 124.982, 00 €,
- après avoir constaté qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement puisque le résultat excédentaire de celle-ci couvre les crédits engagés reportés au budget 2019,
- après en avoir délibéré, décide d'affecter au budget 2019, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 535.875, 25 € en totalité sur la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Décision n° 10/2019 : approbation des modifications statutaires du SDES (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du SDES du 8 février 2019 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDES doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en termes de compétences que celui-ci pourrait assumer.

Le comité syndical du SDES, lors de sa séance du 18 décembre dernier, a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur :

- Le changement d'adresse du siège social demandé par un courrier de Monsieur le Préfet du 24 juin 2013 ;
- L'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements, sachant que la prochaine mise à jour de ce point nécessitera simplement une délibération du comité syndical ;
- L'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

En application des dispositions des articles L. 5211-17 et 20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à chacune des collectivités adhérentes au SDES de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Approuve les modifications statutaires du SDES détaillées dans la délibération du comité syndical du SDES n° CS 04-11-2018 en date du 18 décembre 2018.

Décision n° 11/2019 : motion de soutien à l'action du collectif de défense et de promotion du train en Avant Pays Savoyard

Monsieur le Maire rappelle la situation alarmante concernant la desserte ferroviaire entre Lyon et Chambéry via Pont-de-Beauvoisin et le lac d'Aiguebelette.

Il rappelle l'action menée courant décembre 2018, par les communes, communautés de communes et le SMAPS, par des écrits alertant les instances supra-communales et notamment la Région Rhône Alpes Auvergne, suite à l'annonce surprise de la suppression de 75% des TER entre Chambéry et Lyon.

Il explique les déconvenues pour les usagers dans leur vie quotidienne avec le remplacement en insuffisance de ces trains par des bus qui ne répondent pas réellement aux besoins, bondés, désorganisés et dont la durée de trajet peut être parfois doublée en direction de Lyon.

Il explique également le préjudice économique pour les communes de l'Avant Pays Savoyard et les conséquences négatives sur le développement du territoire qu'entraînerait inévitablement la suppression de ce service ferroviaire de proximité.

Il propose que le conseil municipal apporte son soutien à l'action du collectif de défense et de promotion du train en Avant Pays Savoyard par l'adoption d'un vœu comme l'autorise l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales pour tous les objets d'intérêt local.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Exprime le vœu que les revendications suivantes soient entendues et suivies d'effets :
 - Le retour de la desserte régulière des gares de Pont de Beauvoisin et Lépin le Lac- la Bauche, par train comme cela était le cas jusqu'au 9 décembre 2018,
 - La garantie du maintien des gares de Pont de Beauvoisin (avec un service de guichet complet), de Lépin le Lac-la Bauche (avec mise en place à minima d'un automate pour la délivrance des billets) et de St Béron-la Bridoire (avec mise en place d'un automate),
 - Le maintien de la desserte des communes de la Bridoire, et Domessin, par autocar comme actuellement,
 - La mise en place d'un cadencement régulier et direct qui satisfera au mieux les besoins réels des usagers (salariés, scolaires, retraités, déplacements pour loisirs, ...) et qui dans tous les cas, si des impératifs techniques liés à des travaux provisoires sur la gare de Lyon Part Dieu l'exigent devra correspondre à la réduction du nombre de TER appliquée sur les autres lignes régionales impactées par ces travaux (principe d'égalité entre les territoires !),
 - La mise en œuvre des mesures selon un calendrier rapide de manière à ce que la période de pénalisation des usagers soit la plus réduite possible afin de ne pas « détourner » les habitants du transport ferroviaire.

- Dit que la présente délibération sera transmise aux personnes suivantes :
 - Monsieur le Préfet de Région,
 - Monsieur le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et Madame la Vice-Présidente des transports,
 - Monsieur le Président de la SNCF et son représentant régional,
 - Monsieur le Président du conseil départemental de Savoie,
 - Monsieur le Président du SMAPS,
 - Monsieur le Président de la CC du Lac d'Aiguebelette,
 - Monsieur le Président de la CC du Val Guiers,
 - Monsieur le Président de la CC de Yenne.

4) - COMPTE RENDU et QUESTIONS DIVERSES

- **Sécurisation de la traversée des Chaudannes**

Monsieur le Maire rappelle les demandes de subventions pour le projet 2^{ème} phase « sécurisation de la traversée des Chaudannes » et notamment celle du financement en totalité de l'aménagement du carrefour pour lequel le Département de la Savoie a d'ores et déjà confirmé son attribution.

Il précise que le dossier complet est à l'étude pour le financement des autres aménagements pour lesquels une participation, déduction faite des aménagements paysagers et mobilier urbain, pourrait être à hauteur de 19% du montant HT de l'estimatif financier.

Il précise également qu'une réunion fixée le 13 mars prochain avec la commission départementale sera l'occasion d'une discussion autour de la sécurisation du pont du Thiers, remis dernièrement à l'ordre du jour par le Département, avec la proposition d'une réfection de l'édifice ou plus probablement l'installation d'une passerelle pour les piétons.

- **Reprise de la voirie interne au Lotissement privé « Pré Armand »**

Monsieur le Maire rappelle la sollicitation datant de 2015 de l'association syndicale libre du lotissement portant sur la rétrocession à la commune de la voirie et de l'éclairage public.

Il rappelle qu'un accord de principe avait été donné, au regard du bon état de la voirie, sous condition de la réalisation effective des raccordements au réseau collectif d'assainissement des eaux usées.

Il précise que c'est aujourd'hui chose faite et qu'un projet d'acte notarié est en cours d'élaboration. Les frais seront pris en charge par l'association et des conventions seront établies entre la commune et les gestionnaires des réseaux eau et assainissement.

- **Divers travaux**

- **Passerelle du Thiers**

Un devis avait été validé à l'automne dernier pour la réfection notamment des mains courantes de l'édifice. Une intervention est annoncée pour mars prochain.

- **Maison des associations de Tramonet**

Une intervention est à programmer dans les semaines à venir pour l'installation des bancs en pierre au jeu de boules.

Une assistance est sollicitée pour le transport sur site avec l'employé communal. Le montage pourrait être réalisé avec les aînés qui ont proposé leur aide.

- **Rappel diverses réunions**

04/03/2019 – 11H CCID – commission communale des Impôts Directs (Christophe REY signale son empêchement)

14/03/2019 – 19H 30 SIVU SCOLAIRE de MONTBEL – vote des CA 2018 et budget 2019

18/03/2019 – 19H 30 COMMISSION FINANCES – préparation du budget 2019

21/03/2019 – 19H 30 CCAS- vote des CA 2018 et budget 2019

28/03/2019 – 19H 30 CONSEIL MUNICIPAL – vote du budget 2019

- **Concert à l'église - vendredi soir 22/03/2019 à 20H**

Marie-Christine BOURBON confirme la venue du groupe « chansons sans amarres » pour un concert de variétés des années 70 à 90. La publicité (flyers et affiches) sera à réaliser fin de semaine prochaine.

Le comité paroissial a donné un avis favorable à la commune pour l'organisation de ce concert au sein de l'édifice. De plus, il a été précisé à la commune lors des récents échanges, que l'utilisation de l'église serait plus fréquente à partir du printemps. Il a été décidé que les messes devaient être réalisées dans toutes les églises et le roulement devrait porter à quatre leur nombre sur Belmont-Tramonet contre une seule aujourd'hui. Cette annonce est appréciée par le conseil municipal et souhaitée très fortement depuis la restauration complète de l'église.